



# Note d'information 20 mars 2020

Mes cher(e)s Etudiant(e)s,

La situation sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 s'aggrave en Alsace et progresse dans tout notre pays. Vous vous êtes mobilisés de façon extraordinaire pour soutenir un effort de soins, sans précédents. Je vous en remercie du fond du cœur.

Grâce à votre engagement, nous allons pouvoir soutenir le mieux possible nos équipes soignantes maintenant, mais aussi dans les prochains mois.

Dans ce contexte de crise, nous souhaitons, malgré la fermeture de notre université, assurer une continuité pédagogique tout en facilitant votre mobilisation auprès de nos équipes de soins.

Pour cela, voilà quelques points importants en complément de notre message du 16 mars :

## Jean Sibilia

Doyen

## Samuel Bitsch

Responsable  
Administratif

## Cléopâtre De Turckheim

Responsable Administratif  
Adjointe

## Céline KIEFFER

Assistante  
Tél : +33 (0)3 68 85 34 98  
Port : +33 (0)6 88 96 02 45  
celine.kieffer@unistra.fr

Vices-Doyens

## Bernard Goichot

## Bruno Moulin

## Christian Debry

## Elodie Fels

Responsables

## Philippe Deruelle

## Anne Charpiot

## Anne Charloux

## Izzie Namer

## Vincent Castelain

## Arnaud Sauer

## Thomas Vogel

## 1. Le 1<sup>er</sup> cycle et la PACES

### 1.1. La PACES

- Tous les cours magistraux de mars sont maintenant disponibles sur la plateforme. Vous avez un agenda de formation qui sera complété selon les moyens par des TD « numériques » et bien sûr par vos tuteurs qui font un travail incroyable.
- Seuls les cours enregistrés peuvent être sujets à examen. Le cours de SHS dont le TD n'a pas pu être effectué pour tous les étudiants ne sera pas sujet d'examen.
- Le concours portera uniquement sur les cours réalisés jusqu'au 9 mars et ceux mis en ligne à partir de cette date.
- La date de l'examen de PACES est pour l'instant maintenue, mais elle peut être modifiée sur recommandation nationale. Les modalités de composition et les modalités de contrôle des connaissances sont inchangées pour l'instant, mais sont aussi susceptibles d'être adaptées aux circonstances.
- **La coordination est assurée par Izzie Namer, Anne Charloux et Cyrille Blondet, en lien avec les responsables d'UE.**

### 1.2. DFGSM2 et DFGSM3

- Les programmes des cours et leurs modalités d'enseignement non présentielles seront précisés la semaine prochaine sous la forme d'un tableau de synthèse.
- Les modalités de composition et de contrôle des connaissances seront adaptées pour être dématérialisées avec l'objectif prioritaire de pouvoir valider l'année en cours.
- Les cours de séméiologie et les stages qui sont suspendus n'interviennent pas dans la validation.
- **Cet enseignement est coordonné par Anne Charloux.**

## 2. Le 2<sup>ème</sup> cycle et les ECN

### 2.1. Le 2<sup>ème</sup> cycle

## Faculté de médecine

Secrétariat Général  
4, rue Kirschleger  
F-67085 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 34 98  
Med.unistra.fr

- La procédure de dématérialisation des enseignements est en cours de finalisation grâce à l'implication des coordonnateurs d'UE sous la coordination de Bruno Moulin et Thomas Vogel.
- Le programme des cours et les modalités d'enseignement seront précisés la semaine prochaine sous la forme d'un tableau de synthèse.
- Les modalités de composition et de contrôle des connaissances dématérialisés sont en cours de validation probablement sur SIDES.
- **La coordination pour la faculté est assurée par Bruno Moulin et Thomas Vogel.**

## 2.2. Les ECN

- La date des ECN n'est pas officiellement modifiée, mais une décision nationale est attendue.
- Nous vous recommandons de poursuivre la préparation, accompagnée par nos équipes pédagogiques qui vont proposer des formations dématérialisées.
- **La coordination pour la faculté est assurée par Vincent Castelain en lien avec Bruno Moulin et Thomas Vogel.**

## 3. Les stages et gardes de 2<sup>ème</sup> cycle

### 3.1. Les stages

- Les stages doivent contribuer à soutenir les activités de soins dans cette période de crise, mais il faut être attentifs à préserver la santé de nos étudiants afin d'éviter qu'ils soient une population infectée et infectante.
- Les stages et gardes ne sont pas obligatoires pour les étudiants fragiles qui en sont « dispensés » dans ce contexte épidémique. Ils doivent adresser à la scolarité un certificat médical ([sylvie.rudloff@unistra.fr](mailto:sylvie.rudloff@unistra.fr), [delphine.depp@unistra.fr](mailto:delphine.depp@unistra.fr), [carole.roos@unistra.fr](mailto:carole.roos@unistra.fr)).

Etudiants « fragiles » : selon les recommandations du Haut Conseil en Santé Publique : les femmes enceintes, les personnes présentant une insuffisance rénale, cardiorespiratoire, une cirrhose, des risques cardiovasculaires, un diabète insulino-dépendant ou présentant des complications, une obésité chronique ou une immunodépression (Annexe)

- Les stages de 2<sup>ème</sup> cycle sont suspendus jusqu'à nouvel ordre pour permettre à tous les étudiants de contribuer à la réserve sanitaire étudiante. En conséquence, les stages ne seront pas un élément nécessaire à la validation de l'année universitaire.
- Cette réserve sanitaire étudiante doit permettre, comme le précise l'instruction relative aux aménagements des modalités de formation pour les étudiants en santé, d'être affecté sur des lieux de stage à l'hôpital ou en ville pour répondre aux besoins sanitaires (Annexe 1). Une coordination entre les UFR, les instituts de formation, les établissements et les ARS doit permettre des conditions d'accueil incluant une convention de stage cadre avec une protection assurantielle et une indemnisation et des remboursements des frais de transport identiques à celles régissant la formation.
- En pratique,
  - (1) Les étudiants seront affectés sur les lieux de stage en fonction des besoins de terrain déterminés par les chefs de services et de structures internes (en favorisant le maintien et l'affectation des étudiants prévus initialement dans le cadre des choix de stage) ;

- (2) Les étudiants volontaires ont la possibilité, en fonction de leurs compétences, de venir en appui des équipes professionnelles de santé, sous réserve de l'accord du responsable de la structure d'accueil, selon les capacités de l'établissement à encadrer l'étudiant ;
- (3) Les étudiants volontaires pourront se voir proposer des vacations pour assurer la prise en charge des patients (brancardage, fonctions supports...) sur des plages horaires permettant d'assurer la continuité des soins (nuits, week-ends, jours fériés) ;
- (4) En cas de situation exceptionnelle, une réquisition des étudiants en santé peut être envisagée en application de l'article L3131-8 du code de la santé publique.

• **Cette réserve sanitaire étudiante est coordonnée par la Vice-doyenne Etudiante Elodie Fels avec Philippe Deruelle. Toute demande doit leur être adressée ( [fels.elodie@gmail.com](mailto:fels.elodie@gmail.com) , [philippe.deruelle@chru-strasbourg.fr](mailto:philippe.deruelle@chru-strasbourg.fr) )**

### **3.2. Les gardes**

- Les gardes sont assurées par les étudiants en santé selon l'organisation établie avec 3 colonnes de garde coordonnées par le CHU.
- Une souplesse est nécessaire pour s'adapter aux besoins, ce qui sera coordonné par Elodie Fels et Philippe Deruelle.

### **4. Les stages et les gardes de 3<sup>ème</sup> cycle**

- Ces stages et gardes doivent contribuer à soutenir les activités de soins dans cette période de crise, mais il faut être attentifs à préserver la santé de nos étudiants afin d'éviter qu'ils soient une population infectée et infectante.
- Les stages de 3<sup>ème</sup> cycle permettent de soutenir de façon très pertinente l'activité de soins en participant à une organisation de réserve sanitaire étudiante.
- Comme le précise l'instruction relative aux aménagements des modalités de formation pour les étudiants en santé, les internes de médecine disponibles, sur la base du volontariat, peuvent être réaffectés dans leur subdivision, en fonction de leurs compétences, dans un service en tension pour faire face à la crise sanitaire, avec l'option par exemple de doubler en binômes les internes actuellement en service prioritaire.
- ☆ **Pour les HUS, qui travaillent en collaboration avec les DAM des autres établissements, le contact dédié pour centraliser les candidatures et déterminer les besoins des établissements est [DPAM@chru-strasbourg.fr](mailto:DPAM@chru-strasbourg.fr) .**
- ☆ **La coordination de cette réserve sanitaire étudiante des internes est assurée par Bernard Goichot et Arnaud Sauer en lien direct avec les Directions des Affaires médicales des établissements en coopération avec l'ARS que nous tenons informée.**
- L'affectation des internes pour le mois de mai 2020 est reportée d'une durée d'un mois renouvelable une fois comme le précise l'instruction ministérielle.
- Les stages interCHU sont maintenus en privilégiant une prise de fonction au 1<sup>er</sup> juin.
- La procédure d'agrément des docteurs juniors doit être simplifiée par les ARS afin que les internes puissent connaître au plus tard dès la 3<sup>ème</sup> semaine de juillet leur affectation pour le semestre de novembre, comme le stipule l'instruction ministérielle.
- Les prises de fonctions universitaires (CCA, AHU) sont, dans l'état, maintenues au 1<sup>er</sup> mai 2020. Les affectations de postes d'assistant hospitalier qui sont de la responsabilité des chefs d'établissements doivent permettre de répondre aux missions de soins urgents en priorité.

### **5. Les réformes des études médicales**

- La gravité de la crise sanitaire justifie une réflexion sur le décalage d'un an des réformes du 2<sup>ème</sup> cycle et le cas échéant du 1<sup>er</sup> cycle.
- La réforme du 2<sup>ème</sup> cycle doit être préparée avec efficacité et sérénité pour que nos étudiants puissent s'y insérer normalement. A ce stade, les conditions ne sont pas remplies, ce qui a incité la Conférence des Doyens à demander avec détermination un report de cette réforme.
- La réforme du 1<sup>er</sup> cycle, qui est très engagée, justifie un effort pour maintenir l'agenda actuel. Les lycéens ont déjà exprimé leurs vœux sur Parcoursup qui a fermé le 12 mars dernier.

#### **6. Les soutenances de mémoires, thèses et HDR**

- La priorité est de faciliter une validation des mémoires et de thèses de façon dématérialisée sur la responsabilité des coordonnateurs de spécialités (mémoires) et des présidents de jurys (thèses d'exercice et d'universités). (Annexe)
- Des modalités identiques sont envisagées pour la soutenance des HDR.
- Une possibilité de « huis clos » est proposée, mais cela doit être une rencontre entre le président et l'étudiant sans la présence des autres membres du jury et du public.
- Les documents, attestant la validation, signés par le jury, peuvent être dématérialisés (signature électronique et tampon de la faculté).

#### **7. Les stages internationaux**

- Tous les stages internationaux et nationaux en dehors des inter-CHU sont suspendus jusqu'à nouvel ordre comme le précise l'instruction ministérielle.

#### **8. La formation et la protection des étudiants**

- La protection des étudiants en santé est notre priorité comme l'a rappelé un communiqué de presse du MESRI du 19 mars. (Annexe)
- Nous proposons une formation numérique aux « mesures barrières » mis à disposition par notre service d'hygiène. (Annexe)
- Il est indispensable que les responsables de structures qui accueillent les étudiants de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle s'assurent de la bonne compréhension et application de ces mesures.
- Les étudiants en difficultés doivent être soutenus et accompagnés par des structures dédiées mises à disposition par notre équipe de psychiatrie, comme toujours très investie. Le dispositif CoviPsy HUS sera adapté aux étudiants. Il sera ouvert dès lundi matin (23/03/2020) à 9h (numéro : 03.88.11.51.50).

#### **Les règles de bases :**

- (1) Respecter les gestes barrières : laver vos mains régulièrement, respecter les règles de distanciations (plus de 1m50, saluer sans serrer la main), tousser dans votre coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique.**
- (2) Si vous avez une maladie chronique et +/-immuno-dépression transmettez un certificat de votre médecin traitant à la scolarité et ne vous rendez pas en stage. Vous ne serez pas pénalisés.**
- (3) Si vous êtes symptomatiques (toux, fièvre ..), il ne faut pas venir en stage mais rester confiné à domicile 15 jours en respectant les règles de surveillance et de consulter en cas de signes de sévérité. Un dépistage doit être proposé aux internes. Pour les dépistages, il faut téléphoner au centre de dépistage aux heures ouvrables au 03 69 55 11 88**

• **Anne Charpiot est la coordinatrice de la sécurité de nos étudiants avec la mission de coordonner les besoins et rappeler les règles d'hygiène.**

En conclusion, nous avons pris avec et pour nos étudiants des mesures d'accompagnement et de protection indispensables pour affronter cette crise sanitaire. Il est indispensable dans le contexte actuel d'être strictement attentifs aux consignes de « distanciation sociale » et aux mesures « barrières » qui sont « vitales » pour les prochaines semaines. Ces mesures doivent être appliquées dans tous les contextes, en particulier dans votre vie quotidienne.

Je tenais à saluer votre extraordinaire mobilisation car vous avez fait preuve d'un engagement exceptionnel dans des conditions extrêmement difficiles. Les responsables et nos élus, en particulier Elodie, Lucas et Adrien, mais aussi beaucoup d'étudiants, ont témoigné d'une capacité absolument extraordinaire à mobiliser et à organiser notre réserve sanitaire.

Nous devons continuer ainsi, en préservant une part de nos forces, conscients de l'importance d'une résilience collective.

Nous réussirons tous ensemble !

Merci à vous, mes cher(e)s étudiant(e). Votre engagement suscite une immense fierté.

Courage à tous.

Jean, votre Doyen

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized vertical stroke with a horizontal crossbar and a loop at the bottom. To the right of the signature, the initials "J.B.W.A." are written in a simple, sans-serif font.